



## COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie  
71290 SIMANDRE

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mars 2022 à 19h00 à la mairie (14 présents), 4 absents excusés ayant donné pouvoir, avec pour secrétaire de séance : M. Pascal CLERC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 mars 2022.

1. APPROUVE à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 de la commune, de l'assainissement et du CCAS, dressés par le receveur municipal.
2. Vote des comptes administratifs 2021 :
  - **Commune** : ADOPTE à 17 voix pour (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et a quitté la salle) le compte administratif 2021 pour : recettes de fonctionnement de 1 454 681,58 €, dépenses de fonctionnement de 1 111 090,55 € ; recettes d'investissement de 555 284,83 € et dépenses d'investissement de 337 480,59 €.
  - **Assainissement** : ADOPTE à 17 voix pour (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et a quitté la salle) le compte administratif 2021 pour : recettes d'exploitation de 70 475,56 €, dépenses d'exploitation de 53 743,72 € ; recettes d'investissement de 360 553,87 € et dépenses d'investissement de 57 698,85 €.
  - **CCAS** : ADOPTE à 17 voix pour (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et a quitté la salle) le compte administratif 2021 pour : recettes de fonctionnement de 15 946 € et dépenses de fonctionnement de 12 687,61 €.
3. APPROUVE à l'unanimité, l'affectation des résultats aux différents budgets.
4. VOTE à l'unanimité, le taux des taxes sur la base des années précédentes soit :
  - Taxe foncière (bâti) : 31.69 % (dont : taux communal de 11,61 % et taux départemental de 20,08 %).
  - Taxe foncière (non bâti) 43,23 %.
5. VOTE les différents budgets de la commune, à l'unanimité :
  - **Commune** : budget primitif de la commune qui s'équilibre à 1 670 976 € en recettes et dépenses de fonctionnement et 938 322 € en recettes et dépenses d'investissement.
  - **Assainissement** : budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre à 75 547 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 892 707 € en recettes et dépenses d'investissement.
  - **CCAS** : budget primitif du CCAS qui s'équilibre à 38 434 € en recettes et dépenses de fonctionnement.
- ENTEND diverses informations et questions :
- Elections présidentielles (tableau de présence des 2 tours).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.**

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 31 mars 2022 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
Christophe GALOPIN.



Le secrétaire de séance,  
Pascal CLERC.